



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Colmar, le 28 février 2019

Monsieur le Président du CHSCT
Département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Objet : Demande de CHSCT exceptionnel

Monsieur le Président,

Depuis de très nombreux mois, les représentants de notre organisation syndicale se sont fait l'écho, à d'innombrables reprises, tant auprès des instances de représentations du personnel que de l'Administration, des graves difficultés que rencontrent une majorité d'agents de la PMI pour assurer avec sérénité et dignité leurs fonctions au service des haut-rhinois.

Ces difficultés sont liées non seulement à des manques de moyens criants mais également à des réponses inadaptées de la part de la direction de la PMI, génératrices de fortes souffrances au travail pour les personnels, et pouvant possiblement être révélatrices de carences managériales.

Afin de se pencher sur cette problématique, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir provoquer une réunion extraordinaire du CHSCT conformément aux dispositions de l'article 58 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié.

A cet effet, nous souhaitons que soit mis à l'ordre du jour de cette séance le point suivant :

- **Graves problèmes à la PMI Petite Enfance, notamment sur le secteur mulhousien, mettant en péril tant la santé des agents que la mise en œuvre des missions dévolues à ce service.**

Une note complémentaire suivra dans les meilleurs délais.

Nous vous prions, Monsieur le Président, de recevoir l'expression de nos cordiales salutations.

Les représentants titulaires FO du personnel

Sylvie BURGER

Mareike LEMBLE

Frédéric PAPINAUD

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr